

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20100276

Réalisation d'un nouveau stade à Bordeaux Partenariat Public Privé Evaluation préalable Retrait partiel de la délibération n° 20100025 Décision Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous avez donné un avis favorable de principe sur un engagement de la Ville à hauteur de 15 M€ pour la réalisation sur le site dit de la Jallère au quartier du Lac, d'un nouveau stade d'une capacité de 43500 places couvertes, dont je vous rappelle les objectifs.

Nous souhaitons disposer d'une nouvelle enceinte sportive dédiée principalement à la pratique du sport de haut niveau. Le stade Jacques Chaban-Delmas, malgré plusieurs opérations de rénovation, ne permet plus aujourd'hui d'atteindre les standards requis pour accueillir durablement des compétitions de haut niveau : en matière de football, ce n'est que par l'effet de dérogations de la Ligue de Football Professionnel et de l'UEFA que des rencontres de Ligue 1 et de compétitions européennes peuvent y être organisées ; en matière de rugby, le manque d'espaces réceptifs a conduit la Ligue Nationale de Rugby à ne plus retenir le stade pour accueillir une traditionnelle demi-finale du Top 14.

Nous avons donc jugé nécessaire d'engager les conditions de construction d'un nouveau stade moderne, fonctionnel et performant, aussi bien pour les sportifs que pour le public ou les medias, disposant de capacités et conditions d'accueil adaptées, ainsi que de l'ensemble des services associés.

La candidature de la France à l'accueil de l'Euro 2016, portée par la Fédération Française de Football, a constitué à ce titre une opportunité unique pour fédérer l'ensemble des partenaires désireux de doter la Ville de Bordeaux et l'Aquitaine d'une infrastructure sportive nouvelle, essentielle à son rayonnement. Bordeaux a ainsi été retenu par la Fédération Française de Football parmi les 12 sites susceptibles d'accueillir des rencontres de l'Euro 2016.

Par délibération du conseil municipal du 25 janvier 2010, vous avez approuvé, au vu d'une évaluation préalable réalisée avec l'aide de cabinets extérieurs, le principe du recours au contrat de partenariat et vous avez autorisé M. le Maire à lancer la procédure correspondante et à signer les contrats de ville et de stade avec l'UEFA pour que se déroulent à Bordeaux certains matchs de l'EURO 2016.

Depuis cette date, les études préliminaires engagées par les services de la Ville, avec l'aide de consultants qualifiés, ont permis d'affiner certains éléments du dossier qu'il me paraît souhaitable d'intégrer au rapport d'évaluation préalable, précisant les motifs de caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent la personne publique à engager la procédure de passation d'un contrat de partenariat.

Ces éléments complémentaires portent notamment sur l'explicitation de la prise en compte du développement durable, l'implantation du projet, son interface avec le projet de garage atelier du tramway établi par la CUB, sur la topographie et la nature du sous sol, sur les contraintes locales, sur le pré programme fonctionnel, et sur les flux de déplacements. Ils ont permis de confirmer l'estimation initiale de 165 Millions d'Euros HT valeur 2010 détaillée dans le rapport d'évaluation, et de préciser les coûts d'entretien, maintenance et renouvellement.

Les partenaires financiers pressentis que sont l'Etat, la Région Aquitaine et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont verbalement confirmé le principe de leur engagement

Séance du lundi 31 mai 2010

(respectivement de 20,15 et 15 M€) non conditionné par le succès de la candidature de la France pour l'accueil de l'EURO 2016, et le Conseil Général n'a pas, à ce jour, modifié sa position. Le club résident des Girondins de Bordeaux participera pour un montant équivalent de 100 M€, partie en capital et partie en loyer, suivant une répartition encore en cours de discussion.

Nous avons donc adapté le rapport d'évaluation préalable qui nous permet d'engager la procédure de passation d'un contrat de partenariat. Le nouveau rapport d'évaluation préalable ci-annexé, qui comporte une analyse comparative de différentes options, notamment en termes de coût global hors taxes, de partage des risques et de performance, ainsi qu'au regard des préoccupations de développement durable, confirme l'intérêt pour notre collectivité d'avoir recours à un contrat de partenariat conclu au terme de la procédure de dialogue compétitif, pour la réalisation d'un nouveau stade à Bordeaux.

Au vu des adaptations apportées au rapport d'évaluation, il convient de retirer les paragraphes 1° et 2° du délibérant de la délibération n° 20100025 du 25 janvier 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D1414-1 et suivants
VU le code de l'environnement et notamment l'article L121-8
VU le code de l'environnement et notamment l'article R121-2
VU les délibérations du conseil municipal des 23 novembre 2009 et 25 janvier 2010
VU la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 27 mai 2010
VU la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 26 mai 2010
VU le rapport d'évaluation préalable joint à la présente délibération

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les conditions de conclusion d'un contrat de partenariat sont satisfaites pour la réalisation d'un nouveau stade et qu'il est de l'intérêt de notre collectivité d'y recourir,

CONSIDERANT QUE, compte tenu de la complexité du projet, et de notre impossibilité de définir seuls et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à nos besoins et d'établir le montage financier et juridique du projet, il est de l'intérêt de notre collectivité de recourir au dialogue compétitif,

DECIDE

Article 1 :

Le principe du recours à un contrat de partenariat conclu au terme de la procédure de dialogue compétitif, pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, et éventuellement l'exploitation, ainsi que le financement partiel d'un nouveau stade de 43 000 places couvertes environ, dans le quartier du Lac à Bordeaux est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à lancer les procédures correspondantes, et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes subventions ou aides pour la réalisation de ce projet et à signer tout acte y afférent.

Article 4 :

Les paragraphes 1° et 2° du délibérant de la délibération n°20100025 du 25 janvier 2010 concernant respectivement le principe du recours au contrat de partenariat et l'autorisation de lancer la procédure sont retirés.

M. le MAIRE. -

Avant de passer la parole à Mme PIAZZA je voudrais simplement mettre en perspective les 4 délibérations qui vous sont présentées ensemble : 276, 277, 278 et 279.

La première autorise le lancement de l'appel à candidatures pour un contrat de partenariat public/privé. Cette délibération précise les conditions du lancement de ce dialogue compétitif dans les conditions que Mme PIAZZA va évoquer dans un instant.

La deuxième délibération confie au Club des Girondins l'exploitation du stade pour son volet football professionnel ;

Dans ce domaine-là nous ne sommes pas tenus par les textes, qu'ils soient nationaux ou européens, de procéder à une mise en concurrence, ce qui aurait pu d'ailleurs aboutir à des résultats un peu savoureux. Je ne sais pas entre qui et qui aurait joué la concurrence, peut-être le PSG, l'OL ou Marseille... Donc là nous désignons le Club des Girondins.

La troisième délibération, elle, est relative à la constitution de la commission qui sera chargée de dresser la liste des entreprises admises à participer au dialogue compétitif.

Après le lancement du dialogue un certain nombre d'entreprises se porteront candidates. Il appartiendra à cette commission d'arrêter la liste de celles qui sont admises.

Cette commission est composée du Maire qui la préside et de 5 représentants du Conseil Municipal, 5 titulaires et 5 suppléants, 4 pour la majorité, 1 pour l'opposition. Nous nous sommes mis d'accord avec les groupes sur une liste unique qui sera soumise tout à l'heure à votre vote à bulletin secret.

Enfin une quatrième délibération qui fixe, elle, le montant de l'indemnité des candidats à la procédure de dialogue compétitif qui ne seraient pas retenus à l'issue de ce dialogue.

Nous allons débattre de la première délibération. Je donne la parole à Mme PIAZZA pour qu'elle vous la présente en détail.

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération 276 concerne une nouvelle délibération autorisant le lancement de l'appel à candidatures pour le contrat de partenariat.

Au mois de janvier vous avez approuvé le lancement d'une démarche de contrat de partenariat public / privé pour le lancement du nouveau stade de Bordeaux. L'appel à candidatures pour ce PPP devait cependant n'être lancé qu'au-delà du mois d'avril compte tenu des approfondissements nécessaires sur le programme technique servant d'appui au lancement de la procédure.

Un important travail d'expertise a donc été mené depuis le mois de janvier. Les discussions avec le Club des Girondins se sont par ailleurs poursuivies.

Compte tenu de ces travaux, un certain nombre de points ont pu être mieux précisés, y compris quant au cadre juridique dans lequel s'inscrit la démarche du contrat de partenariat.

En conséquence, pour éviter tout risque juridique dans cette procédure complexe et un recours éventuel qui pourrait être de ce fait intenté par un candidat évincé, il vous est proposé de re-délibérer sur la démarche du contrat de partenariat sur la base d'un rapport d'évaluation préalable actualisé.

La délibération qui vous est proposée retire donc la délibération de janvier 2010 pour ce qui concernait le lancement de la procédure de contrat de partenariat. La délibération de janvier demeure par contre en vigueur pour ce qui concernait l'autorisation de signature des contrats de ville et de stade.

La réactualisation du rapport d'évaluation précise ou complète le rapport antérieur principalement sur 5 points.

Premier point. Il a été mieux précisé ce qu'il faut entendre par mission de service public.

Ainsi la construction du stade peut être confiée à un partenaire dans le cadre d'une démarche de PPP au regard des activités d'intérêt général qui peuvent s'y dérouler. Par contre le titulaire du contrat n'aura pas à assumer de mission de service public puisqu'il sera en charge de la construction, de l'entretien du stade et éventuellement de l'exploitation de type commercial.

Les activités de service public qui sont susceptibles d'être mises en œuvre par ailleurs seront conservées par la Ville ou éventuellement déléguées à un tiers sous forme d'une délégation de service public.

Deuxième point. Pour répondre à des observations qui avaient été présentées lors du Conseil Municipal de janvier, les références aux exigences de développement durable ont été mieux identifiées, même si elles étaient déjà bien présentes.

Ainsi cette exigence apparaît à la fois dans les motifs permettant d'avoir recours à un contrat de PPP et dans l'analyse comparative des différentes options.

Troisième point. S'agissant de l'exploitation du stade des analyses juridiques complémentaires ont permis d'identifier deux types d'exploitation de nature différente : l'exploitation sportive qui sera confiée au Club des Girondins, et l'exploitation commerciale en dehors du sport, spectacles ou réceptifs.

Le rapport précise que l'exploitation commerciale pourrait le cas échéant être confiée au titulaire du contrat, ceci étant ouvert en option.

Dans le cas contraire, l'exploitation commerciale fera l'objet d'une mise en concurrence spécifique en dehors du PPP.

Quatrième point. Le coût d'investissement en contrat de partenariat a été détaillé avec le programmiste. Il est confirmé à 165 ME H.T. valeur 2010. Ceci inclut le stade proprement dit, y compris honoraires et aléas : environ 150 ME ; le parvis et les parkings, ainsi que les abords : 12 à 15 ME. Le détail de ce coût est précisé dans le rapport.

5^{ème} et dernier point : les coûts d'entretien et d'exploitation du stade en complément du coût d'investissement. Ces coûts complémentaires en contrat de partenariat sont identifiés de cette manière :

Le gros entretien et renouvellement chiffrés en moyenne annuelle à 2,1 ME H.T. conformément à ce qui avait été indiqué en janvier.

Le coût d'exploitation du stade chiffré en janvier à 1,2 ME est revalorisé à 2,3 ME H.T. en intégrant toutes les sources de dépenses : entretien pelouse, chauffage, éclairage, assurances, taxes, promotions commerciales, etc.

Par contre l'essentiel de ce coût d'exploitation sera bien sûr supporté pour l'essentiel par le ou les exploitants et ne se traduira donc pas par un surcroît pour la Ville elle-même.

M. le MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

Je rappelle juste le calendrier. Si le Conseil Municipal donne son accord le lancement de la procédure interviendra dans les prochains jours.

La commission chargée de retenir les partenaires autorisés à concourir se prononcera d'ici l'été, ce qui nous permettrait de choisir ledit partenaire à la fin de l'année 2010, de consacrer le 1^{er} semestre de l'année 2011 à la mise au point du contrat qui pourrait être signé à l'été 2011.

A ce moment-là il restera au partenaire choisi 3 ans pour construire le stade, puisque l'UEFA a fixé comme date butoir, en se prenant une petite marge de précaution, l'été 2014, alors que, vous le savez, la Coupe d'Europe, elle, n'aura lieu qu'en 2016.

Le débat est ouvert.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les délibérations que vous nous soumettez aujourd'hui nous donnent l'opportunité de réaffirmer notre opposition à ce projet. Soyez d'ores et déjà assurés que nous serons particulièrement vigilants tout au long de la procédure.

Premier volet de mon intervention, une opposition quant à l'opportunité de construire ce stade. Nous avons déjà beaucoup dit sur l'inopportunité de construire ce stade. Le contexte économique, la détresse sociale à laquelle sont confrontés de nombreux Bordelais - je rappelle

que 25% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté – plaident en faveur d'un report de ce projet.

Il est nécessaire de mobiliser les fonds publics dans les équipements de proximité. Nous avons déjà un stade, mais nous n'avons pas assez de piscines, pas assez de logements, pas assez de crèches.

Vous avez prétendu qu'il y aurait des retombées économiques en faveur de la Ville et de la France. C'est entièrement faux.

Une étude de Merrill Lynch, Bank of America, a analysé qu'entre 1954 et 2006 les pays organisateurs de compétitions avaient enregistré une croissance économique inférieure à leur rythme habituel. Cette étude a été relayée par l'Expansion, qui n'est pas particulièrement un journal de gauche, en date du 1^{er} février 2010. Il observe que les pays qui accueillent ces matchs perdent en moyenne 0,8% de leur PIB.

Construire ces grands stades est donc une hérésie économique. D'ailleurs il y a 10 jours 9 intellectuels européens ont publié une tribune dans Libération qui s'intitule : « Arrêtons immédiatement de construire des stades en Europe ».

Si vous méprisez votre opposition, prenez tout de même le temps de les lire et d'entendre ce que disent ces sociologues, philosophes et autres anthropologues.

Vous allez me dire : il y aura de l'emploi durant la phase de construction. Je vous répondrai qu'à choisir je préfère la construction de logements qui pourraient abriter les travailleurs ou encore la construction de crèches qui leur permettraient d'y placer leurs enfants.

Celui qui a tout à gagner dans votre obstination c'est le groupe BTP qui sera retenu.

Alors bien sûr nous sommes minoritaires au Conseil Municipal. Nous savons que vous obtiendrez les voix nécessaires pour faire passer votre projet. Vous serez droit dans vos bottes et vous allez passer en force. Et vous rejetterez les arguments avancés. Tout comme pour Saint Eloi, vous n'écoutez que vous.

Républicains, nous acterons le fait majoritaire, mais nous serons particulièrement vigilants tout au long de la procédure pour défendre les intérêts des Bordelais. C'est le deuxième point de mon intervention.

Parce qu'elle était truffée d'illégalités nous avons attaqué la délibération originale, en particulier l'évaluation préalable que vous retirez aujourd'hui pour la remplacer par une nouvelle. Nous l'avons évidemment attaquée devant le tribunal administratif de Bordeaux. Et c'est bien parce qu'elle était irrégulière que vous avez décidé ce jour d'en présenter une nouvelle.

Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur le Maire, le projet redémarre à zéro. Et s'il faut tout recommencer c'est qu'à l'époque vous êtes resté sourd aux arguments des groupes Communiste, Socialiste et Vert.

Aujourd'hui il n'y a aucune nouvelle étape de franchise. L'avis d'appel public à la concurrence promis pour mars dernier par M. ACCOCEBERRY dans Sud-Ouest du 26 février 2010 n'a toujours pas été lancé en raison des irrégularités de la délibération de janvier. Autrement dit votre empressement, votre entêtement vous ont déjà fait perdre plus de 2 mois.

Si de nombreuses grossièretés juridiques et financières ont été corrigées à la suite de ce recours, il reste que les textes présentés ce jour renferment d'autres incongruités. Si vous nous donnez quelques minutes pour les autres délibérations nous vous les signalerons.

Séance du lundi 31 mai 2010

En tout état de cause, comme nous l'avons dit, ce qui nous importe aujourd'hui c'est de protéger au mieux les intérêts des Bordelais que vous embarquez dans votre projet pharaonique.

Nous vous proposons donc 4 amendements très courts.

Amendement N° 1.

Sachant que le nouveau stade va représenter un coût très important pour le Club qui en sera très certainement le gestionnaire il ne faut pas que les loyers qu'il devra payer soient intégralement supportés par les spectateurs. Les collectivités publiques et l'Etat étant co-financiers ils doivent pouvoir contrôler le prix des places afin que l'accès aux matchs ne soit pas réservé aux plus fortunés comme ce qu'on peut voir par exemple en Angleterre.

Nous vous proposons donc l'amendement suivant :

« Les charges nouvelles que représente ce nouveau stade pour la Ville et pour le Club ne devront pas être supportées par les spectateurs. Si le prix des places connaît une augmentation, celle-ci ne pourra être supérieure à l'inflation.

On a mis l'inflation, mais ça peut-être un autre taux. En tout cas l'idée c'est que la collectivité impose, parce qu'elle met de l'argent public, que le prix des places puisse être limité. Voyez, c'est très court. »

Amendement N° 2.

Pendant 30 ans, puisque c'est la nouvelle durée du contrat, le Club va s'engager à payer un loyer. S'il consent à payer les 20 millions à la livraison du stade comme cela semble se dessiner, il lui restera à répartir 80 millions sur les 30 années du contrat. Autrement dit, le Club devra régler un loyer de plus de 2,5 millions d'euros chaque année. Si cette somme peut être absorbée lors des bonnes saisons, elle représentera un coût exorbitant en cas de mauvais résultats sportifs. Sachant qu'on part d'une durée de 30 ans, ces mauvais résultats sportifs, même si on ne le souhaite pas, sont à imaginer, donc ce n'est pas à la collectivité de payer en cas de défaillance du Club comme on a pu le connaître dans le passé.

Nous vous proposons donc l'amendement suivant, très court :

« Le loyer dû par le Club pendant la durée du contrat ne pourra en aucun cas être garanti par la Ville de Bordeaux. »

Amendement N° 3.

Le stade étant financé avec de l'argent public il faut que des plages horaires pour les activités de service public soient prévues.

Nous vous proposons donc le 3^{ème} amendement suivant :

« Le stade devra pouvoir accueillir des activités de service public régulières, exemple sport scolaire. La réservation du stade pour ces activités de service public ne pourra être inférieure à 15% - ce n'est quand même pas énorme – du temps d'occupation annuel. »

Amendement N° 4.

Puisqu'ils sont répartis sur 30 ans, les 15 millions que la Ville va devoir payer représentent 500.000 euros par an. Nous demandons que l'investissement pour les autres sports soit équivalent à trois fois cette somme, soit 1,5 million d'euros par an afin que le sport spectacle ne soit pas l'unique investissement sportif de la commune sur les 30 prochaines années.

Il faudrait éviter que le grand stade de Bordeaux soit au sport ce qu'est aujourd'hui l'Opéra à la culture.

Nous vous proposons donc l'amendement suivant :

« Le budget d'investissement annuel de la Ville pour les équipements sportifs doit être au minimum trois fois supérieur aux fonds mobilisés annuellement par la Ville pour le grand stade. De cette manière la Ville s'engage à ne pas geler ses investissements vis-à-vis des autres sports.

La Ville s'engage à ce que ce nouveau stade ne soit pas un investissement qui se finance au détriment des autres sports. »

Merci.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons une nouvelle fois contre cette nouvelle délibération dans la mesure où nous avons dit très clairement que nous étions hostiles à ce projet.

J'ajouterai à la lueur de ce qui vient d'être indiqué par notre collègue que ce dossier, nous y sommes tellement hostiles, que nous considérons qu'il est inamendable. Donc j'indique aussi que nous ne participerons pas à la discussion sur les amendements. Ou un projet est moyen, et on peut l'amender, ou il est foncièrement et fondamentalement mauvais, c'est ce que nous pensons, donc dans ces conditions il est inamendable.

Nous considérons qu'il y a un élément qui sera présenté comme étant peut-être un élément nouveau qui éclairerait d'un nouveau jour ce stade c'est la décision qui a été prise vendredi dernier, à savoir que notre pays a été sélectionné pour être pays hôte de l'Euro 2016. Nous considérons quant à nous que ce n'est pas un événement nouveau. D'ailleurs, vous-même, Monsieur le Maire, vous en conviendrez, vous nous aviez dit lors du débat que nous avons eu ici le 25 janvier dernier, que la France soit sélectionnée ou non pour organiser l'Euro 2016, votre décision était prise, il fallait un grand stade à Bordeaux et il fallait un contrat de partenariat privé / public pour le construire. D'ailleurs, vous l'avez rappelé à juste titre, l'Etat lui-même maintenait ses subventions quelle que soit la décision de l'UEFA. Donc nous continuerons à voter contre.

J'ajouterai que la décision prise par l'UEFA vendredi dernier était tout sauf une surprise. Je pense que ça n'a pas été suffisamment dit donc il faut bien le dire, la France a été choisie pour organiser l'Euro 2016 parce que c'était le pays qui apportait à l'UEFA la plus grosse enveloppe financière.

On est arrivé devant le jury de l'UEFA, présidé par M. Platini, avec une enveloppe de 1,7 milliard d'euros, ce qui n'était pas le cas des autres pays compétiteurs peut-être plus prudents que nous. L'Italie c'était à peine, je crois, 1 milliard d'euros, et la Turquie c'était environ 700.000 euros. Donc nous étions ceux qui étaient les plus à même de répondre aux exigences financières de l'UEFA. Nous savons tous que quand l'UEFA parle finance elle sait de quoi elle parle, et on sait que ce sont des critères extrêmement déterminants pour les choix de ce type d'organisme.

J'ai envie de dire, vous me passerez l'expression, que ce sont deux visions un peu « bling-bling » de l'avenir du sport professionnel qui se sont rencontrées à Genève vendredi dernier.

Nous ne sommes pas étonnés que cela ait pu donner une osmose avec le choix de la France comme pays organisateur de cette compétition.

J'ajouterai que pour nous ce n'est pas une bonne nouvelle car il existe d'autres priorités où investir l'argent public que de céder aux exigences de l'UEFA.

Si le Stade Chaban-Delmas qui a accueilli la Coupe du Monde est considéré par les organisateurs de l'UEFA comme étant obsolète c'est bien en raison de l'inflation des normes qu'eux-mêmes, l'UEFA, ne cesse d'imposer au monde footballistique français. Je pense qu'il y a suffisamment de déclarations des professionnels qui vont dans ce sens considérant que ce n'est pas aux politiques d'abonder et de répondre à tous ses diktats. Ce d'autant plus qu'une fois que les compétitions de l'Euro 2016 seront finies, les collectivités vont se retrouver avec des équipements surdimensionnés qui vont s'avérer extrêmement coûteux à l'entretien.

Le Stade Chaban-Delmas de 33.000 places est rarement rempli, vous le savez. Qu'en sera-t-il demain d'un stade avec 10 mille places de plus ?

Le Président de la République aussi, vous l'avez entendu comme moi, a déclaré dans l'euphorie de l'annonce du choix du jury si attendu et si convenu de l'Euro 2016 que, je cite : « Le sport est une réponse à la crise ».

Effrayante déclaration d'un Président de la République. J'ai envie de dire, quelle meilleure illustration peut-on trouver de la défaite du Politique si c'est l'UEFA et ses extravagances financières qui doivent nous aider à trouver les bonnes réponses à la crise que nous traversons actuellement. C'est vrai que les jeux du cirque ont peut-être été une réponse à la crise de civilisation qu'a traversée la Rome Antique, mais je souhaite qu'on puisse préserver le plus longtemps possible notre pays de ce type de réponse à la crise que nous traversons.

Je ne suis pas persuadé non plus, Monsieur le Maire, que demain le football aura la place qu'il a aujourd'hui. Ce monde d'après dont on nous parle beaucoup supportera-t-il les excès actuels du football ?

La bulle financière du foot-business, vous le savez sans doute, ne se porte pas si bien qu'on veut bien nous le dire. Je cite par exemple l'Angleterre qui a été le meilleur élève de l'UEFA, encore meilleur élève que la France. L'Angleterre est le pays qui a le plus répondu aux surenchères imposées par l'UEFA. Eh bien il faut savoir aujourd'hui que les 18 clubs anglais qui jouent en première ligne ont un endettement global de 4 milliards d'Euros, et le club de Portsmouth, par exemple, qui est également un très bon élève de l'UEFA, a récemment fait faillite et est placé en redressement judiciaire.

L'impact économique pour les villes et les pays organisateurs des grandes manifestations sportives internationales non plus n'est pas aussi mirobolant que celui qu'on veut bien nous présenter souvent.

L'exemple qui fait le plus écho à l'actualité est celui de la Grèce qui est actuellement traversée par une crise dévastatrice.

Il faut savoir que les Jeux Olympiques d'Athènes qui étaient présentés aux Grecs comme étant vraiment la planche de salut pour redonner à ce pays le dynamisme dont il commençait à manquer, eh bien les Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 ont coûté aux contribuables grecs 9 milliards d'euros, soit 5% des richesses produites par la Grèce par an. Et aujourd'hui de nombreuses installations sportives olympiques réalisées pour cette occasion sont devenues totalement inutilisables.

Comme quoi, même au pays fondateur de l'olympisme, les excès financiers et les dérives budgétaires ont pu avoir des conséquences catastrophiques.

Donc cela devrait un peu nous alerter sur le chemin que nous sommes en train de prendre avec d'autres à l'occasion de cette compétition.

En ce qui concerne très précisément la délibération j'ai envie de dire que ce qu'a dit Mme PIAZZA et la présentation qui nous est faite nous confortent dans l'idée que nous avons bien fait de voter contre le 25 janvier, car vous l'avez depuis lors, et fort heureusement, sécurisée sur un terrain juridique. Nous vous en donnons acte. Effectivement sur le plan juridique un certain nombre de remarques avaient été faites qui imposaient une nouvelle délibération telle celle que vous nous présentez aujourd'hui.

On a noté des modifications substantielles d'abord sur les coûts. Je ne développerai pas. Egalement des modifications sur la durée d'exploitation. La dernière fois on était sur 20 ans d'exploitation, maintenant on est passé sur 30 ans d'exploitation.

Par contre il reste quand même de grandes inconnues qui normalement devraient éclairer notre choix aujourd'hui.

Qu'en est-il de la répartition de la participation du Club, c'est-à-dire des Girondins, partie en capital, partie en loyers ? Je crois qu'il y a des discussions en cours entre la Mairie et le Club. Je pense qu'il serait intéressant aujourd'hui pour être éclairé qu'on sache exactement quelle est la part garantie de la participation des Girondins ? Quelle est la part qu'ils paieront en capital ? Et quelle est la part qu'ils paieront en loyers non garantis sur une période de 30 ans ? Cela aurait été intéressant d'avoir des réponses. Et même que le projet de PPP nous présente des simulations avec les différentes stratégies envisageables. Ces renseignements-là nous ne les avons pas.

Vous vous souvenez également que le 25 janvier nous avons insisté sur l'absence de prise en compte du développement durable. Je vous avais dit, je cite : « L'évaluation du projet doit être faite au regard des préoccupations du développement durable comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales ».

Aujourd'hui il n'y a pas grand-chose de nouveau sur le développement durable si ce n'est qu'on en parle. Il est indiqué dans le nouveau contrat qu'une démarche exemplaire sera mise en place, mais aucune autre précision sur le caractère exemplaire de cette démarche nous est fournie en nous disant clairement : les contraintes du Grenelle ne seront connues qu'en 2012, donc on ne peut pas s'engager sur ce terrain.

J'ai envie de vous répondre de suite très simplement : respectez les prescriptions du Grenelle qui ont déjà été revues très à la baisse par rapport à ce qui était escompté par beaucoup. Mais respecter les prescriptions du Grenelle ce n'est pas une démarche exemplaire, c'est respecter la loi. Respecter la loi c'est faire son job, mais ce n'est pas se montrer exemplaire.

Si votre seule ambition c'est que la réglementation soit respectée on ne peut pas parler pour nous d'une démarche exemplaire censée être innovante et aller au-delà de ce qui est exigé.

Quand vous nous parlez de développement durable vous indiquez très clairement que, je cite : vous souhaitez que la dimension développement durable soit prise en compte pour la réalisation du projet. Vous « souhaitez ». Nous, aurions préféré que vous mettiez que vous exigez des partenaires, qu'il y ait une véritable exigence et non pas un souhait de la Ville de Bordeaux pour que le développement durable soit pris en compte.

Parce que quand il s'agit d'exigence vous savez parler d'exigence. Vous dites que la réglementation de l'UEFA qui, elle, est exigeante, sera respectée. Bon. Elle sera respectée. Nous, nous aimerions que vous ayez la même fermeté de ton. Vous relirez le document, on ne retrouve pas la fermeté de ton en ce qui concerne les prescriptions du développement durable qui sont toujours selon nous absentes de cette délibération.

Séance du lundi 31 mai 2010

Troisième et dernier point de mon intervention, Monsieur le Maire, c'est pour vous dire que nous sommes aujourd'hui encore plus inquiets que nous l'étions déjà le 25 janvier dernier.

Le 25 janvier dernier il semblait que nous avions un certain nombre de portes de sortie, que l'accord que vous donniez n'était pas un accord définitif dans la mesure où, Monsieur le Maire, vous aviez prévu un certain nombre de portes de sorties ou de garde-fous. Je vous cite. Le 25 janvier tout en soutenant le projet vous nous indiquiez :

« Cela dit, on ne le fera pas à n'importe quelles conditions, à n'importe quels prix. Moi je n'engagerai pas la Ville de Bordeaux dans des engagements financiers qui seraient insupportables pour elle. Nous pourrions, j'insiste bien là-dessus, si les conditions ne sont pas réunies nous désengager. Il n'y a rien de définitif et de réhibitoire dans ce processus, mais il faut en avoir le cœur net sur les conditions de réussite de l'opération.

S'il n'y a pas un système permettant de garantir d'une manière ou d'une autre que le partenaire privé tiendra ses engagements sur la durée du contrat, je ne signerai naturellement pas ce contrat. »

C'est ce que vous nous disiez. Il y avait effectivement une porte de sortie sur laquelle vous avez à juste titre insisté. Aujourd'hui je pense que ces conditions-là ne sont toujours pas remplies. D'après la délibération que vous nous présentez vous n'avez toujours pas de garantie vis-à-vis du partenaire. Donc ça veut dire, si on continue à analyser votre point de vue du 25 janvier, que vous ne vous engagez toujours pas définitivement pour la construction du stade. Le seul problème c'est qu'entre temps vous vous êtes vous-même un peu piégé puisqu'il y a eu la décision de l'Euro 2016, que la Ville de Bordeaux sera vraisemblablement choisie parmi les villes qui accueilleront cette compétition, et que bien que vous n'ayez pas les garanties vous êtes politiquement et moralement aujourd'hui, me semble-t-il, Monsieur le Maire, engagé par la délibération que vous allez prendre.

Quelle garantie a-t-on que le projet ne se fera pas à n'importe quelles conditions et à n'importe quels prix ? Maintenant tout le monde dit : ça y est, on a l'Euro 2016 et la Ville de Bordeaux sera une des villes accueil de l'Euro 2016.

Je ne vois pas très bien les portes de sortie, mais peut-être allez-vous me rassurer dans quelques instants.

Nous sommes inquiets en nous demandant qu'est-ce qui se passera si les 165 millions d'euros ne sont pas réunis ? On a un exemple sous les yeux. Pour ce type d'équipement on sait maintenant de plus en plus que les investisseurs exigent des projets d'urbanisme commercial autour. Regardez le souvenir de l'Aréna. La CUB a dû accepter un vaste projet d'urbanisme commercial autour de cet équipement.

Pour avoir un nouveau stade à Bordeaux, quel type d'aménagement faudra-t-il concéder aux investisseurs ? Je pense que la question reste ouverte. J'aimerais bien, Monsieur le Maire, que vous puissiez me dire si vous êtes prêts à lâcher effectivement aux investisseurs des aménagements commerciaux autour de cet équipement, ne serait-ce que pour boucler le financement.

Je citerai un article paru dans le journal Sud-Ouest le 21 mai dernier, qui, à propos de la candidature de Vinci Construction, du groupe Fayat, et de celle probable du groupe Eiffage et du groupe Bouygues, insistait sur la nécessité de trouver des recettes annexes, entre parenthèse commerces, logements, équipements de soins, etc.

Est-ce qu'on aura besoin pour boucler le budget de faire là aussi une nouvelle zone commerciale autour de ce futur équipement ?

Alors qu'on vient d'approuver le protocole de partenariat et les grandes orientations du très ambitieux projet urbain Bordeaux Euratlantique qui s'ajoute à ceux des Bassins à Flots, de Ginko et de Bastide Niel, va-t-on nous inventer un nouvel éco-quartier à proximité du stade juste pour pouvoir financer celui-ci ?

Voilà là aussi, Monsieur le Maire, une des inquiétudes que nous manifestons à propos du bouclage financier de ce futur grand équipement.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à confirmer ici que notre vote sera toujours négatif.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous étions déjà exprimés en novembre et janvier dernier sur l'opportunité ou pas de la création de ce grand stade. Sur la question faut-il ou pas un grand stade nous nous étions prononcés pour l'idée d'une infrastructure répondant à des besoins et permettant à notre Ville, notre Communauté Urbaine et notre Région Aquitaine d'avoir un équipement à la hauteur des enjeux, pas simplement de enjeux conjoncturels mais des enjeux de long terme concernant la pratique du football notamment, mais également d'autres sports.

Mais nous avons émis des réserves sur plusieurs choses.

La première c'est concernant la façon dont nous serions ou pas capables d'imposer des garde-fous à un foot-business entre les mains de quelques milliardaires dont la philanthropie sportive reste à prouver.

Nous demandons d'interroger les choix politiques de l'Etat qui réduit les ambitions et les moyens de l'éducation physique et sportive à l'école, qui réduit les moyens et les marges de manœuvre des collectivités locales pour la construction d'équipements de proximité et qui ne tient pas la promesse – celle du Président Sarkozy – de porter le budget des sports à 3% du budget de l'Etat. Or aujourd'hui celui-ci stagne à 0,2%.

Donc nous sommes bien face à un enjeu qui est d'une part le discours, d'autre part les actes. Aujourd'hui les actes du gouvernement c'est de ne pas répondre à ce besoin, à cette offre du développement du sport pour tous. D'ailleurs on le voit même dans le projet du grand stade puisque les premières études que la Ville de Bordeaux avait lancées tablaient sur une participation de 50 millions d'euros de l'Etat. Nous sommes aujourd'hui à 20 millions d'euros.

Pour nous la solution du tout privé ne nous satisfait pas. Il nous semble important de nous doter d'outils de gouvernance capables non seulement d'exercer un contrôle de l'usage de l'investissement public, mais capable aussi d'impulser des missions d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle nous restons sur cette idée que le partenariat qui est proposé risque de ne représenter qu'une assurance profit pour les actionnaires privés. Il nous semble que la politique tarifaire, l'accès facilité des publics scolaires ou défavorisés, la coopération avec les clubs amateurs auraient trouvé de meilleures garanties par la présence des collectivités dans la gouvernance de ce grand stade. J'avais soumis l'hypothèse d'une forme de montage juridique de style société d'économie mixte.

Ce n'est pas ce qui nous est proposé aujourd'hui. Nous nous abstenons en l'état du dossier aujourd'hui.

M. le MAIRE. -

M. Maxime SIBE.

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour tenter d'apporter quelques petites réponses, tout au moins une autre vision.

D'abord je me réjouis que la France ait été choisie pour organiser l'Euro 2016 car je crois que tout sport est avant tout porteur de valeurs. On ne peut donc que se réjouir que notre pays fasse partie de ces grandes nations qui portent ces valeurs, des valeurs d'excellence et également des valeurs de savoir-faire, notamment dans l'organisation de ce genre de compétition.

Le sport c'est encore un des rares domaines où s'expriment un certain nombre de règles. Je crois qu'elles sont effectivement utiles dans notre monde d'aujourd'hui.

Je vais rappeler un principe économique simple et universel à Mathieu ROUYEYRE et à Pierre HURMIC. Ce qui crée la richesse c'est le travail. Le travail, il est en règle donné par l'investissement. Alors le sport, effectivement, n'est peut-être pas à lui seul une réponse à la crise, mais il peut y contribuer.

Devrait-on ainsi négliger nos infrastructures sportives susceptibles de créer de l'emploi par leur réalisation ?

Je voudrais apporter quelques éléments brefs mais d'ordre national pour éclairer nos concitoyens.

Aujourd'hui en France la moyenne d'âge de nos stades est très élevée puisque la majorité d'entre eux a plus de 66 ans. Les entretenir coûte de plus en plus cher.

Revoir notre parc d'aires sportives nationales me semblait donc nécessaire.

Bordeaux s'inscrit également aujourd'hui par la réalisation de ce stade dans 12 autres projets : 9 et 3 annexes.

En termes d'emploi pour la construction de ces stades c'est 15.000 emplois. C'est je crois une base concrète qui mérite au moins d'être énoncée et d'être considérée parce que justement elle est concrète. Qui ne pourrait se réjouir de créer aujourd'hui dans notre pays 15.000 emplois par l'investissement ? Merci.

M. le MAIRE. -

Pas d'autres interventions ?

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Une petite intervention. Je ne voudrais pas revenir sur les arguments pour la construction du grand stade, je me suis déjà exprimée là-dessus, sauf peut-être pour dire que plus j'avance sur ce dossier plus je suis persuadée qu'il nous faut ce grand stade.

Je voudrais simplement dire à M. HURMIC et à M. ROUVEYRE de peut-être avoir le courage aujourd'hui de dire que vous n'êtes pas pour la pratique du sport professionnel à Bordeaux. Ce projet colle tellement au développement de notre Club des Girondins qui a montré à quel point il avait un rayonnement national. Je ne vois pas comment aujourd'hui on peut les accompagner vu qu'ils n'ont pas la structure d'accueil qu'ils méritent, à leur niveau, pour ces matchs en compétition .

Donc il faut le dire honnêtement et clairement.

La deuxième chose que je voulais vous dire c'est que ce n'est pas un équipement structurant pour 23 ou 25 matchs. Nous travaillons aujourd'hui à la multi-fonctionnalité de cet équipement dans le cadre d'une mission de service public, mais aussi dans le cadre d'une enceinte sportive multidisciplinaire, avec un rugby aquitain qu'on aime, des quarts de finales ou des demi-finales du Top 14. Ça peut être aussi une enceinte de divertissement. A nous de travailler ce contenu additionnel. Mais ce n'est pas pour 23 matchs du Club des Girondins de Bordeaux.

M. le MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement pour répondre à M. SIBE. Certes, il y avait la construction, mais il y avait aussi la possibilité de la rénovation. Votre équipe depuis le départ a refusé cette hypothèse. Elle a évacué la rénovation.

Je prendrai l'exemple de l'Allemagne qui organise la Coupe du Monde en 2014. Sur les 12 stades allemands, aucune construction, 12 rénovations, et pourtant, M. SIBE, ce sont des stades qui datent de 1920, qui sont bien plus anciens que le stade Lescure. Donc cet argument-là ne me convient pas.

Deuxièmement les rénovations. Lorsqu'on a parlé de la rénovation de Chaban-Delmas, tout de suite on nous a dit : ce n'est pas possible, la jauge de Chaban-Delmas est trop petite. Si on regarde la rénovation des autres stades en France, Nancy c'est 20.000 places, Strasbourg 29.000, Toulouse 35.000, Saint-Etienne 35.000. On ne va pas construire de nouveaux stades, on va les rénover de manière à augmenter la jauge.

L'argument qu'on nous a donné a été de dire que cette modernisation des stades coûterait trop cher. Il se trouve que si on prend la rénovation du stade de Nancy pour passer de 20.000 places à 35.000 c'est 60 ME, Toulouse 56 ME, Strasbourg 160 ME, Geoffroy Guichard 75 ME,

Lens 11 ME, le Parc des Princes 90 ME, le Vélodrome 151 ME, tout ça pour uniquement de la rénovation.

Donc, M. SIBE l'argument de dire que l'emploi ça ne peut être que la construction, moi je vous dis que lorsqu'on prend des exemples comme ceux-ci, l'emploi ça peut être aussi la rénovation parce qu'elle fait travailler aussi et parce qu'elle crée aussi de l'emploi. Donc cet argument ne fonctionne pas.

Lorsque je vois le dossier et le chiffre que vous nous donnez de 165 ME, je me suis amusé à aller voir les constructions des stades, j'avoue que de tous les stades en France et en Europe on est les moins chers. Je ne sais pas comment on va réussir à faire à la fois un stade écologiquement responsable tout à la pointe de l'écologie avec un chiffre aussi bas. Donc j'ai quelques interrogations sur ces chiffres.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je vais répondre à Mme PIAZZA puisqu'elle m'a interpellé.

D'abord je pense que vous avez fait référence au fait que je manquerais peut-être de courage sur ce dossier. Je pense que de défendre des positions qui sont très minoritaires dans l'opinion publique, Mme PIAZZA, qui sont souvent mal comprises, c'est difficile. C'est plus facile de dire : on est sportif, on est footeux, on met de l'argent là-dedans de plus en plus, c'est le baril sans fin. Je pense que c'est là qu'est la facilité. Je ne suis pas persuadé que ce soit de ce côté-là que soit vraisemblablement le courage.

J'ajouterai également, Mme PIAZZA, si vous voulez me le faire dire je vous le dis très officiellement, que je trouve qu'on a la chance à Bordeaux d'avoir un Club des Girondins qui est plutôt bien géré par de bons gestionnaires, avec un budget raisonnable de l'ordre de 100 ME, sans extravagance financière, avec une bonne équipe, même si on a perdu dans des conditions assez désagréables l'entraîneur de l'équipe qu'on nous montait au pinacle ces derniers temps. Il était extraordinaire, il était le meilleur du monde, il a quand même quitté le Club comme un malpropre. Je n'ai jamais considéré que c'était un grand monsieur, mais en tout cas les événements ont prouvé qu'on avait vraisemblablement tort de porter au pinacle ce type de personnage.

Un dernier point. On peut critiquer le sport professionnel, Mme PIAZZA, et aimer le sport. Je vais vous dire les yeux dans les yeux que si je critique cette dérive du foot professionnel, du foot-business c'est précisément parce que j'aime le sport et que je n'ai pas envie que le sport dégénère dans les années qui viennent en de simples entreprises d'organisation de spectacles.

Pour moi le sport c'est faire en sorte que nos jeunes fassent de plus en plus de sport car je crois aux vertus du sport. Mais quand je vois M. Ribéry et d'autres personnages, je doute un peu des vertus émancipatrices du sport. Et je ne vous dis pas ce que les gamins actuellement disent dans les cours des écoles quand on leur demande ce qu'ils veulent comme cadeau d'anniversaire, Mme PIAZZA. Moi ce type de réponse ne me plaît pas beaucoup.

Donc autorisez-moi à dire qu'il y a une conception du sport qui est largement encouragée par beaucoup qui ne correspond manifestement pas à l'amour du sport que je porte en moi.

Un dernier point que j'ai oublié de vous dire tout à l'heure. Vous vous souvenez des Jeux Olympiques de 2004 à Athènes. C'était merveilleux, c'était le retour de l'olympisme dans la patrie de l'olympisme à Athènes. Le pays était déjà un peu bancal sur le plan économique et budgétaire à cette époque-là. Mais vous savez sans doute comme moi que quand aujourd'hui on regarde les déficits colossaux de la Grèce on trouve 9 milliards d'euros de déficit à propos de l'organisation des Jeux Olympiques à Athènes en 2004, et d'immenses stades, certes olympiques, sont aujourd'hui en totale déshérence.

Alors n'allez pas dire aux Grecs qui regrettent cette aventure de l'olympisme de 2004 qu'ils n'ont pas l'esprit olympique. Je pense que les Grecs ont toujours l'esprit olympique, comme moi j'ai l'esprit sportif, Mme PIAZZA.

Donc je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire ici dans cette enceinte municipale une bonne fois pour toutes que je suis personnellement sportif, que j'aime beaucoup le sport et que je souhaite qu'il évolue différemment et qu'on aide aussi les clubs à se défendre.

Les Girondins dont je parlais, j'en ai dit du bien, mais je pense que tout seuls ils ne se battraient pas dans cette espèce de spirale inflationniste internationale. C'est aux politiques à apporter des réponses. Ne laissons pas les clubs tout seuls pour tenter d'apporter des réponses sportives aux dérives financières de ce milieu.

M. le MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Pour répondre à Mme PIAZZA 4 tout petits points.

Les Girondins de Bordeaux ne sont pas dans l'impasse. Le 17 avril dans Sud-Ouest, M. de Tavernost expliquait que s'il n'avait pas le grand stade il continuerait à Lescure sans aucun problème.

Deuxième point. Sur le courage je rejoins Pierre HURMIC. Dans le climat actuel la facilité est plutôt au pain et aux jeux. La difficulté c'est que souvent il y a plus de jeux que de pain.

Nous ne sommes pas nous non plus contre la pratique du sport professionnel. Nous faisons observer simplement que l'actionnaire majoritaire du Club des Girondins de Bordeaux c'est M6 et que M6 a un bénéfice annuel supérieur au coût du stade. Donc ils peuvent se payer ce stade sans aucun problème.

Dernier point parce que vous n'avez pas répondu. Je vous ai proposé 4 amendements, j'aimerais bien avoir votre point de vue à ce sujet.

M. le MAIRE. -

M. RESPAUD. Non ? Très bien.

M. ACCOCEBERRY

M. ACCOCEBERRY. –

Monsieur le Maire, pour M. HURMIC qui a cité deux fois la Grèce avec les Jeux Olympiques en 2004. Je pense que ça n'a pas été une grande réussite parce qu'il y a eu du déficit, comme vous l'avez dit. Mais derrière, un pays comme la Grèce n'a pas de championnats de sports collectifs pour faire vivre ces grands stades. C'est sûr que là il y a eu une hérésie. Le championnat de foot grec est l'un des plus faibles d'Europe et il n'y a pas de rugby dans ces pays-là.

Nous en France, si on construit de nouveaux stades et si on a de nouvelles structures on a quand même un championnat de foot qui tient la route, on a un championnat de rugby qui est le premier en Europe, voire le premier au monde. Donc on a des équipes pour pouvoir faire vivre ce type d'installation.

M. le MAIRE. -

Merci. Mes chers collègues je pense que ce débat est utile. J'ai bien écouté les positions des uns et des autres.

Je voudrais dire très calmement mais un peu solennellement que ce projet n'est pas une lubie d'Alain JUPPE. Ce n'est un secret pour personne d'ailleurs que je n'étais pas parmi les plus enthousiastes au départ. Je me suis laissé convaincre. Et il ne s'agit pas pour moi, pour reprendre une expression utilisée par l'un d'entre-vous, de passer en force.

La Région soutien ce projet. Alain ROUSSET en avait fait d'ailleurs un de ses éléments de campagne en 2008. Il n'a pas changé d'avis. Je salue sa constance.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, en tout cas son Président et sa majorité, soutiennent ce projet.

Le Conseil Général est favorable au principe du projet mais a fait savoir que pour des raisons liées à sa situation financière il n'y participerait pas.

Donc il y a sinon unanimité, du moins un large consensus d'un grand nombre de collectivités territoriales dont les orientations politiques sont très variées.

J'observe qu'en France il en est de même. La Ville de Lille s'est engagée dans un projet supérieur à 300 ME financés en grande partie par la collectivité publique, y compris la Communauté de Lille.

La Ville de Nice a un projet de même ampleur.

On me dit qu'à Lyon c'est le club qui paye, sauf de très considérables aménagements de proximité qui vont grever le budget de la Ville de Lyon, si j'en crois du moins ce que disait son maire dans le bureau du Président de la République lorsque celui-ci nous a réunis en décembre dernier pour évoquer la participation de l'Etat.

Voilà pour ce qui concerne les projets de stades neufs.

Et j'ai entendu M. COLLOMB faire un plaidoyer beaucoup plus vibrant que moi pour expliquer qu'il n'existait pas en Europe de grandes villes dignes du rang de métropole européenne sans avoir un stade à la hauteur de ses ambitions.

On me dit que certaines villes ont choisi de rénover les stades existants. C'est vrai, les chiffres ont été donnés tout à l'heure, Strasbourg va mettre 160 ME pour rénover un stade. Où est la différence ? La rénovation de Chaban-Delmas aurait sans doute coûté très cher.

Quand on dit que cette rénovation était possible, j'ai eu l'occasion de le dire à de multiples reprises, le message de la Fédération Française de Football était très clair : nous n'intégrerons pas la candidature de Bordeaux dans l'Euro 2016 si vous nous proposez une réhabilitation du stade Chaban-Delmas non pas à cause de la jauge de ce stade, mais à cause de sa configuration générale et de son caractère complètement désuet qui aurait nécessité en réalité une reconstruction quasiment totale.

Donc laisser penser qu'il y avait là une solution ne correspond pas à la réalité.

Quand j'entends dire que d'autres pays comme l'Allemagne organisent des coupes d'Europe sans construire de nouveaux stades ça me fait sourire. Je suis prêt à aller avec vous, M. PAPADATO, au Bayern de Munich dans son stade et vous verrez ce que c'est qu'un grand stade moderne à la hauteur des ambitions d'une ville comme celle-là.

Donc ce projet ce n'est pas un projet de JUPPE ou de Bordeaux, c'est un projet français et c'est un projet qui mobilise des villes, inutile de le rappeler, dont les sensibilités politiques sont extrêmement variées, de Lille à Lyon en passant par Nice ou par d'autres encore.

Cela étant dit sur l'arrière fond de ce projet, M. HURMIC me dit : et la porte de sortie ?

Elle existe aujourd'hui exactement dans les mêmes termes qu'en janvier. Nous ne signons rien aujourd'hui. Vous ne m'autorisez pas à signer quoi que ce soit. Vous m'autorisez à lancer un dialogue compétitif qui aboutira, comme je l'ai dit, d'abord au choix d'un certain nombre de groupements, puis à la labellisation de l'un d'entre eux, avant que je ne revienne vers vous pour vous demander de m'autoriser à signer le contrat. Et je ne le signerai, naturellement, que s'il est compatible, comme je l'ai dit, avec les équilibres financiers de la Ville.

S'il s'avérait, comme semble le penser M. PAPADATO, que nous sommes un peu courts des pattes de devant et que le résultat de la consultation se solde par un chiffre de 200 ME, nous ne le ferons pas parce que nous n'avons pas les moyens de le financer.

Donc de ce point de vue je n'ai renoncé à aucun des engagements que j'avais pris.

Autre question posée : est-ce qu'on ne va pas se trouver confronté à une demande d'équipements commerciaux pour financer le grand stade ?

Il ne faut pas tout mélanger. Ce n'est pas moi qui ai inventé l'Aréna. Et je n'ai accepté l'Aréna que pour la raison que vous connaissez, parce que nous étions engagés dans le processus de candidature de la Ville de Bordeaux Capitale Culturelle 2013. Si ça n'avait pas été le cas nous ne l'aurions pas fait et je ne l'aurais pas soutenue. Et nous aurions peut-être fait comme Lille autour du grand stade.

Il se peut, ça, je ne saurais jurer de rien, que la réalisation du stade si elle se fait entraîne dans le secteur du Lac de nouveaux projets. Peut-être irai-je même jusqu'à dire que je le souhaite. Si la réalisation de ce stade aux conditions économiques qui vous sont soumises aujourd'hui pouvait convaincre d'autres investisseurs de venir et d'y faire des logements, pourquoi pas des équipements, eh bien ce serait évidemment une réussite de l'opération.

Je ne veux pas être trop long, et avant d'aborder la question des amendements qui ont été soumis je voudrais simplement ajouter une dernière remarque.

J'entends bien qu'on émeut évidemment toutes les âmes sensibles, y compris la mienne qui l'est aussi contrairement à ce que peuvent penser certains d'entre-vous, en disant : on va mettre 15 millions d'argent des Bordelais dans ce stade alors qu'il faut faire des crèches, des écoles, etc. On connaît ce raisonnement. Au niveau national on nous a déjà expliqué que si on liquidait le budget de la Défense on pourrait faire beaucoup plus pour le social. On voit bien que les choses ne se compensent pas l'une l'autre.

Et je dirai que face à la crise ce projet se justifie encore plus qu'avant la crise. Parce que face à la crise il faut investir dans des dépenses qui ménageront ou construiront l'avenir. Et là nous travaillons pour 30 ans. Indépendamment du nombre d'emplois qui seront créés pendant la durée du chantier je pense que ce sera un élément qui portera l'attractivité de Bordeaux et son développement au cours des prochaines décennies.

J'en viens aux demandes d'amendements qui ont été proposés.

Le premier de ces amendements nous propose une sorte de blocage des tarifs de la billetterie au cours de la durée du PPP.

Cette disposition n'a rien à voir dans le contrat de partenariat public / privé qui vous est soumis aujourd'hui. Elle concernerait les relations futures avec l'exploitant, c'est-à-dire avec le Club qui sera l'autorité fixant les prix des billets et pas du tout le partenaire du PPP. Donc je vous proposerai de repousser cet amendement.

Il en est de même pour le deuxième amendement qui porte sur l'absence de garanties du loyer dû par le Club pendant la durée de contrat, garanties données par la Ville.

Je m'empresse de dire que j'ai refusé de façon très claire dès le départ que la Ville donne ce type de garanties. Cela a été une des conditions sine qua non que j'ai fixées dans la négociation avec le Club. Si le Club n'est pas en mesure de s'engager sur cette durée, qu'il ne s'engage pas, mais la Ville ne garantira pas son loyer.

Cela dit, ça n'a rien à faire dans la délibération d'aujourd'hui et dans le dialogue compétitif puisque cela ne concerne pas le partenaire privé.

Troisième amendement, il s'agit d'une réservation pour des activités de service public, ou des activités scolaires. Ici encore on est dans le domaine de la négociation avec l'exploitant du stade et pas avec le partenaire qui va construire l'ouvrage. Donc même traitement, je vous demanderai de rejeter cet amendement.

Enfin le quatrième amendement est un amendement de pur habillage. D'ores et déjà dans notre PPI nous dépensons beaucoup plus de 1,5 ME chaque année pour le sport. C'est ainsi que d'ici 2014 nous avons le gymnase de l'ASPTT, le gymnase de l'îlot d'Armagnac, le gymnase Charles Martin, la réhabilitation du Palais des Sports, sans parler d'équipements sportifs plus légers. Donc ceci se chiffre à beaucoup plus de 1,5 ME. Un gymnase à lui tout seul coûte plusieurs millions d'euros. Donc cette disposition est très en-deçà en réalité de ce que nous faisons.

D'ailleurs elle n'a aucune valeur juridique. On ne peut pas lier bien évidemment les budgets des années futures, y compris ceux qui seront votés par d'autres Conseils Municipaux que celui-ci, par une disposition de ce type qui serait un pur effet d'habillage.

Voilà la raison pour laquelle je vais vous demander de rejeter :

l'Amendement n° 1 :

Qui est d'avis de le rejeter ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

M. RESPAUD, vous ne votez même pas pour votre amendement ? Eh bien alors levez la main, M. RESPAUD.

Non, non. La discussion est terminée. On passe au vote.

(Protestations de M. RESPAUD qui demande la parole)

M. le MAIRE. -

Non, M. RESPAUD vous vous êtes copieusement exprimé. Le débat a eu lieu, le vote a commencé, la majorité a voté non.

Je rappelle :

Qui s'abstient ?

Le groupe Communiste s'abstient.

Les Verts aussi ?

Le groupe Vert ne participe pas au vote.

J'imagine que le groupe Socialiste vote pour.

M. RESPAUD. -

Le groupe Socialiste vote pour. Je demande une suspension de séance.

M. le MAIRE. -

Non. Le vote est engagé. Nous continuons le vote. Vous aurez la suspension de séance après le vote.

Amendement n° 2 :

Qui est d'avis de le rejeter ?

Abstentions ? Groupe Communiste.

Non participation au vote du groupe Vert.

Vote favorable du groupe Socialiste.

Amendement n° 3, même traitement :

Rejet ?

Abstentions ?

Non participation au vote ?

Vote favorable du groupe Socialiste.

Amendement n° 4 :

Rejet ?

Abstentions ?

Non participation au vote.

Vote favorable du groupe Socialiste.

**VOTE DES 4 AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE GROUPE SOCIALISTE :
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE DES VERTS

VOTE POUR DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE

AMENDEMENTS REFUSES A LA MAJORITE

M. le MAIRE. -

Maintenant je suspens la séance pour 10 minutes.

(La séance est suspendue à 17 h 45 et reprise à 17 h 53)

M. le MAIRE. -

La séance est reprise. Je mets donc aux voix la délibération 276...

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais expliquer notre vote sur cette délibération, et sur les autres d'ailleurs, sauf sur une.

On a essayé dans ce projet de partenariat de préciser un certain nombre de choses qui nous paraissent fondamentales.

La première : la protection des contribuables bordelais et le refus de garantir le loyer... D'ailleurs on a eu une mauvaise expérience. Souvenez-vous de Descasse où on n'a pas voulu payer les loyers qui devaient nous être versés par la société Jeanjean. Ça n'a pas réussi du tout.

Donc garantir les contribuables bordelais.

Deuxièmement garantir également les spectateurs par des tarifs attractifs qui le sont actuellement et que nous souhaitons maintenir.

Nous avons également souhaité que soient développées à l'intérieur de ce stade des activités de service public. Ce n'est pas retenu non plus.

Et nous voulons surtout développer non pas le sport spectacle, non pas le sport business dont vous parliez, mais également la pratique sportive de tous dans Bordeaux par une augmentation significative des investissements.

Les 4 amendements ayant été refusés, vous comprendrez que nous voterons contre les textes qui nous sont proposés.

M. le MAIRE. -

Est-ce que je peux vous poser une question, M. RESPAUD ?

Imaginons 3 secondes que le Conseil revienne sur son vote et adopte vos 4 amendements, vous votez la délibération ?

Répondez-moi par oui ou par non M. RESPAUD. Soyez franc pour une fois.

Bon... Je n'ai ni oui ni non...

M. RESPAUD. -

A ce jeu-là, Monsieur le Maire, puisque vous souhaitez jouer à répondre aux questions, moi j'en ai une à vous poser. Depuis le début de la séance et depuis la séance dernière sur Saint Eloi, je souhaiterais...

(Rires - Exclamations)

M. le MAIRE. -

J'ai compris ! On ne peut pas avoir de discussions sérieuses avec vous.

M. RESPAUD. -

Je souhaiterais que vous répondiez à mes questions !

(Brouhaha)

M. le MAIRE. -

Vous avez apprécié, mes chers collègues, ce que nous venons d'entendre : « C'est parce que nos 4 amendements n'ont pas été votés que nous votons contre. »

M. RESPAUD. -

Exactement !

M. le MAIRE. -

Vous voyez la force de cet argument. Ce n'est évidemment qu'une aimable plaisanterie.

Vous êtes vraiment drôle parfois, M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Il ne s'agit pas d'être drôle, Monsieur le Maire ! Moi je réponds à vos questions !

M. le MAIRE. -

Si, si, vous êtes très très drôle !

Mme NOËL

MME NOËL. -

C'était tout à l'heure que je voulais intervenir, avant le vote...

M. le MAIRE. -

Mais on n'a pas encore voté la délibération, Madame.

MME NOËL. -

Je voulais expliciter pourquoi nous ne nous prononçons pas...

M. le MAIRE. -

M. HURMIC l'a fait.

MME NOËL. -

... par rapport à ces amendements parce que je ne vois pas pour ma part comment on peut proposer des amendements quand on est opposé à une délibération.

M. le MAIRE. -

Je ne vous le fais pas dire, Mme NOËL.

MME NOËL. -

Quand on vote une délibération on cherche éventuellement à l'amender. Quand on est opposé à une délibération on ne propose pas d'amendements. C'est simplement ce que je voulais signifier.

Evidemment nous n'avons pas à nous prononcer sur ces amendements.

M. le MAIRE. -

J'entends bien, mais il fallait le signifier au groupe Socialiste. Pas au Maire. C'est pour ça que vous n'avez pas de regret à avoir.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai expliqué tout à l'heure...

M. le MAIRE. -

Oui. Alors ce n'est peut-être pas la peine de recommencer.

M. ROUVEYRE. -

Ça va être très bref.

... dans quels cas nous proposons ces amendements.

Je voulais simplement vous signaler que cette délibération ne vous autorise pas à lancer la procédure de dialogue compétitif. Il faudrait peut-être être exact sur les séquences juridiques. L'étude préalable que vous nous présentez aujourd'hui vous donne l'autorisation de lancer l'AAPC, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Et la publication de l'Appel Public à la Concurrence est destinée à accueillir les candidatures.

Troisième étape, les candidats ont 40 jours minimum pour se manifester. Et c'est si jamais il y a des candidats que vous allez pouvoir instaurer un dialogue compétitif après que la commission aura sélectionné entre 3 et 5 candidats. Donc...

M. le MAIRE. -

Merci M. ROUVEYRE de nous rappeler ce que j'avais déjà dit.

M. ROUVEYRE. -

Non...

M. le MAIRE. -

Je passe aux voix.

Qui est d'avis d'approuver ce projet de délibération 276 ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

AMENDEMENTS PROPOSES PAR LE GROUPE SOCIALISTE

AMENDEMENT N°1 REJETE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DES VERTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

AMENDEMENT N°2 REJETE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

AMENDEMENT N°3 REJETE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DES VERTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

AMENDEMENT N°4 REJETE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DES VERTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

SUSPENSION DE SEANCE DE 17H43 à 17H53

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20100277

Projet de réalisation d'un nouveau stade à Bordeaux. Désignation du club résident. Décision. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous avez donné un avis favorable de principe sur un engagement de la Ville à hauteur de 15 M€ pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la ville, sur le site dit de la Jallère au quartier du Lac, d'un nouveau stade d'une capacité de 43500 places couvertes.

Par délibération du conseil municipal du 31 mai 2010, vous venez d'approuver, au vu d'une évaluation préalable réalisée avec l'aide de cabinets extérieurs, le principe du recours au contrat de partenariat conclu au terme de la procédure du dialogue compétitif, et vous avez autorisé M.le Maire à lancer la procédure correspondante.

Le recours au Contrat de Partenariat implique l'organisation d'une procédure dite de dialogue compétitif, caractérisée par des auditions et discussions de nature juridique, technique et financière entre la Ville de Bordeaux et les groupements de candidats qui participeront à cette procédure, et ce durant plusieurs mois.

Afin de disposer des compétences nécessaires pour conduire cette procédure complexe de manière satisfaisante, la Ville de Bordeaux s'est entourée d'assistants à maîtrise d'ouvrage, notamment juridiques, financiers et techniques.

Il apparaît néanmoins nécessaire pour la Ville de Bordeaux de s'associer également la compétence et l'expertise du Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB), en sa double qualité d'actuel Club Résident et d'expert dans la gestion et l'exploitation des stades. Eu égard à son expérience, le FCGB apporterait ainsi à la Ville de Bordeaux une valorisation technique très précieuse.

Une telle association répond, en outre, aux recommandations issues de la Commission Euro 2016 / Grands Stades de novembre 2008, présidée par M. Philippe Séguin, regrettant le fait que les « clubs [soient] insuffisamment associés au processus de modernisation des stades ».

Occupant et utilisateur principal du stade Jacques Chaban-Delmas, le FCGB est le Club Résident de football professionnel de Bordeaux et le seul club de football professionnel de la région Aquitaine.

Il a donc vocation à devenir naturellement le Club Résident du nouveau stade.
Une convention spécifique précisant les modalités et conditions d'occupation sont donc à étudier en vue de sa présentation au conseil municipal au plus tard lors de la passation du contrat de partenariat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D1414-1 et suivants
VU les délibérations du conseil municipal des 23 novembre 2009 et 31 mai 2010

ENTENDU le rapport de présentation

Séance du lundi 31 mai 2010

CONSIDERANT QUE le Football Club des Girondins de Bordeaux, occupant et utilisateur principal du stade Jacques Chaban Delmas, est le club résident de football professionnel de Bordeaux et le seul club de football professionnel de la région Aquitaine,
DECIDE

Article 1 :

Le principe de la désignation du Football Club des Girondins de Bordeaux comme futur club résident du nouveau stade de Bordeaux est approuvé,

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à préparer, avec le Football Club des Girondins de Bordeaux, une convention d'occupation du nouveau stade pour une exploitation sportive,

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'assistance gracieuse et non rémunérée du Football Club des Girondins de Bordeaux, pour accompagner la Ville dans la rédaction du cahier des charges du contrat de partenariat , en sa qualité de futur club résident du nouveau stade et d'expert technique , et ce dans les domaines suivants :fonctionnalité,performances, exploitation sportive et gestion du nouveau stade,

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

MME PIAZZA. -

Concernant la 277 il vous est proposé de désigner le Club des Girondins de Bordeaux comme le club résident du futur stade, pour l'exploitation sportive du stade.

Sur la base de cette délibération la Ville va élaborer un protocole d'accord se traduisant par une convention d'occupation temporaire pour l'exploitation sportive du stade.

Par ailleurs le Club des Girondins assistera la Ville dans la démarche de préparation du contrat de partenariat.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Juste une explication de vote pour dire que sur cette délibération on s'abstient. On ne vote pas contre dans la mesure où bien évidemment si par le plus grand malheur le grand stade se réalise il faudra bien qu'il y ait un club qui l'occupe et le Club des Girondins est effectivement le seul club qualifié pour occuper ce nouvel équipement.

Nous ne pouvons pas non plus voter pour. Vu la position que nous avons contre le grand stade la seule position soutenable ici et cohérente c'est l'abstention, donc nous nous abstenons.

M. le MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Ce sera la même position pour notre groupe.

M. le MAIRE. -

Merci.

Avis favorables ?

Absentions ?

Votes contre ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE